

# Bilan de concertation

## Projet de parc agrivoltaïque Commune de Coudroy

Concertation préalable du 23/02/2024 au  
29/02/2024

Permanence d'information le 29/02/2024





## Table des matières

<b>Concertation préalable</b> .....	<b>4</b>
<b>Objet de la concertation préalable</b> .....	<b>4</b>
<b>Modalités de concertation et information du public</b> .....	<b>4</b>
<b>Bilan de la concertation</b> .....	<b>6</b>
<b>Permanence d'information</b> .....	<b>6</b>
Informations générales sur le projet .....	6
L'impact paysager du projet.....	6
La distribution de l'électricité sur le réseau .....	6
L'impact des travaux.....	7
<b>Contributions dans le dossier de concertation</b> .....	<b>7</b>
Paysage .....	7
Environnement .....	8
<b>Contributions par courrier postal et électronique</b> .....	<b>8</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>9</b>

# Concertation préalable

## Objet de la concertation préalable

En 2022, la Société ABO Wind lance une étude de projet agrivoltaïque au sol, sur une emprise foncière privée de 53.3 hectares, sur la commune de Coudroy.

Le projet associe un projet agricole d'élevage bovin avec la production d'électricité via l'installation de panneaux photovoltaïques.

Son développement a fait l'objet d'une concertation préalable auprès du public à l'initiative d'ABO Wind.

Cette procédure volontaire a pour but de recueillir les observations du public portant sur les objectifs et caractéristiques principales du projet ainsi que les résultats des états initiaux des différentes études réalisées.

Un bilan de concertation a été réalisé et fait l'objet de ce document.

## Modalités de concertation et information du public

La concertation préalable s'est tenue **du vendredi 23 février 2024 au jeudi 29 février 2024 inclus**. Une permanence en mairie s'est tenue le dernier jour de 10h à 12h.

Elle a été annoncée par le biais d'un bulletin d'information, distribué par voie postale à l'ensemble des citoyens de la commune de Coudroy.

Un dossier de concertation a été réalisé à cette occasion et présentait les objectifs et caractéristiques principales du projet de Coudroy. Il a été mis à disposition du public en format papier lors des jours et heures habituels d'ouverture au public. Il est, par ailleurs, toujours disponible dans sa version électronique sur le site internet du projet : <https://www.abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/centre-val-de-loire/coudroy.html>.

Pendant toute la durée de la concertation, des observations pouvaient être adressées :

- Par écrit sur le registre ouvert à la mairie de Coudroy ;
- Lors de la permanence du **jeudi 29 février 2024 de 10h à 12h** ;
- Par correspondance à l'adresse suivante :  
A l'attention de Sébastien DRUFIN – ABO Wind SARL, Le Millénium, 6 bis  
Avenue Jean Zay,  
45000 Orléans ;
- Par voie électronique, aux adresses suivantes : [sebastien.drufin@abo-wind.fr](mailto:sebastien.drufin@abo-wind.fr) ou [camille.gazon@abo-wind.fr](mailto:camille.gazon@abo-wind.fr).

A l'issue de la concertation, le présent bilan a été rédigé. Il est désormais disponible en ligne sur le site internet du projet de Coudroy. Il sera également mis à disposition du public à la mairie de Coudroy.

**SOLAR**

---

Si besoin, les responsables de projets y indiquent les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'ils tirent de la concertation.

## Bilan de la concertation

### Permanence d'information

Lors de la permanence d'information du 29 février 2024, trois citoyens de la commune de Coudroy se sont déplacés en mairie. Plusieurs sujets ont été abordés avec les responsables de projet :

#### Informations générales sur le projet

Les responsables du projet ont présenté le projet aux administrés en exposant les points principaux.

Au jour de la permanence, seuls les états initiaux des études avaient été reçus par les maîtres d'ouvrage. Ils ont alors pu présenter ces premiers résultats et faire part des enjeux présents sur le site. Ceci a permis de montrer la prise en compte de ces enjeux dans l'élaboration du projet et de son design.

Des questions ont également été posées à propos du projet agricole et de l'adaptation des structures à l'élevage bovin. Ce fut l'occasion de revenir sur l'architecture du projet, à propos notamment de la hauteur des panneaux, les espaces entre les tables ou encore la superficie exacte du parc. Le but étant de permettre au cheptel de se déplacer librement et aux engins agricoles de passer entre les tables.

#### L'impact paysager du projet

L'impact paysager du projet a été un sujet abordé lors de la permanence. Des questions ont été posées sur les vues du parc depuis les habitations, le réseau routier et le patrimoine protégé.

Les échanges ont permis à chacun de partager son opinion concernant la présence de haies ou non, leur densité mais également les essences à privilégier.

Il est ressorti des échanges que l'implantation de haies de part et d'autre de la route de la Ronce – voie qui scinde le projet en deux emprises – impliqueraient un effet « couloir ». Il serait souhaitable, selon certains riverains, de préférer quelques ouvertures afin d'éviter cet effet, d'une part, et de pouvoir observer un élevage bovin sous des panneaux photovoltaïques, d'autre part.

#### La distribution de l'électricité sur le réseau

Les riverains s'interrogeaient également à propos du raccordement du projet et de la distribution de l'électricité sur le réseau.

Une interrogation subsistait concernant l'éventualité d'une monopolisation des schémas S3ENR par les développeurs d'énergies renouvelables, au détriment du raccordement des projets photovoltaïques des particuliers. Cette crainte a rapidement

été écartée : en raison d'une production d'énergie élevée, les développeurs ont besoin de passer par des points d'injection, à savoir des postes source. En revanche, les particuliers revendent l'électricité produite par leurs installations directement sur le réseau de distribution.

## L'impact des travaux

Le dernier sujet abordé lors de la permanence portait sur l'impact des travaux de la centrale au sol. Les porteurs de projet ont informé les riverains que les travaux allaient nécessiter la circulation d'un certain nombre de poids-lourds. Cependant, leur circulation sera répartie dans le temps car les travaux devraient s'étendre sur une période d'environ dix mois.

## Contributions dans le dossier de concertation

Plusieurs remarques ont été rédigées dans le dossier de concertation :

### Paysage

Les observations et contributions principales portaient sur des enjeux paysagers. Il a été demandé de densifier la haie sur des points plus sensibles, aux abords des habitations les plus proches notamment. C'est une préconisation qui va être suivie afin de limiter l'impact visuel du parc pour les riverains.

Il a également été demandé de réaliser des prises de vue depuis les points hauts de la commune de Coudroy afin de connaître des visibilitées du projet depuis ces positions. L'ensemble des points de vue et photomontages ont été réalisés depuis des points sensibles et répartis autour du parc. Les photomontages réalisés par le bureau d'étude permettront d'avoir une idée claire du projet dans l'environnement de la commune de Coudroy sous plusieurs angles.

Enfin, comme mentionné lors de la permanence publique, certains riverains préféreraient ne pas avoir de haies denses et continues tout le long de la route de la Ronce, pour les raisons qui ont été mentionnées plus tôt. Toutefois, le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Coudroy<sup>1</sup> impose d'entourer tout parc photovoltaïque de haies. Il est toutefois possible de choisir d'implanter une haie moins dense à quelques endroits de la route de la Ronce afin d'apercevoir le parc.

---

<sup>1</sup> Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUiH) de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais approuvé le 11 avril 2023

## Environnement

Il a été demandé aux porteurs de projet de prévoir la récupération des eaux de pluie afin d'arroser les prairies et approvisionner les abreuvoirs des bovins.

## Contributions par courrier postal et électronique

Aucune autre contribution n'a été recueillie par mail ou par voie postale.

## Conclusion

La démarche de concertation préalable volontaire qui vient en amont du dépôt de permis de construire, a permis à ABO Wind de solliciter l'avis des citoyens sur le projet agrivoltaïque de Coudroy.

Le projet tel que présenté a reçu un retour positif de la part des citoyens présents lors de la concertation. La prise en compte de leurs remarques n'engendre pas de modification majeure du projet.

Enfin, le projet participe à la dynamique économique globale de la commune. Il vise à participer à couvrir les besoins énergétiques locaux par des énergies renouvelables.



**Sébastien DRUFIN**  
Responsable de projets

Tel : 06.42.60.34.93

[sebastien.drufin@abo-wind.fr](mailto:sebastien.drufin@abo-wind.fr)

**Camille GAZON**  
Responsable de projets

Tel : 06.79.95.64.02

[camille.gazon@abo-wind.fr](mailto:camille.gazon@abo-wind.fr)

**ABO Wind**  
Le Millénium, 6 bis Avenue  
Jean Zay  
45000 Orléans

[www.abo-wind.com](http://www.abo-wind.com)

**ABO**  
**WIND**